

Extrait du registre des délibérations
Séance du 30 mai 2024

L'an 2024, le jeudi 30 mai à 17H00, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 24 mai, s'est réuni à GOURIN sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Cédric BINET, Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Nathalie LE BAIL, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Carole LE YAOUANQ, Michel LINCY, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Armel QUEMENER, Yvonne RAYER, Corinne VOLA

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, Claudine LE SCOUARNEC, Jean-Charles LOHE, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN, Sébastien WACRENIER

Pouvoirs : Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à René LE MOULLEC, Claudine LE SCOUARNEC à Dominique CASTOT, Jean-Charles LOHE à Christine DROUAL

Nombre de membres au conseil : 44
Présents : 35
Votants : 39

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Catherine HENRY

N°3 / 31.05.24

Développement durable

Plan Climat Air Energie Territorial valant plan d'action pour le COT Transition
Validation des pièces du projet reprises suite au retour du Préfet de Région et avant mise en consultation des documents auprès du public

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Roi Morvan Communauté le 7 avril 2022. Conformément au décret n°2016-849, du 28 juin 2016, relatif au PCAET, le projet a été transmis pour avis au Président du Conseil régional et au Préfet de Région, ainsi qu'à l'Autorité environnementale du fait de la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique telle que définie à l'article R122-17 du Code de l'Environnement. Le Préfet de Région a émis un avis intégrant différentes observations qui ont été prises en compte pour la mise à jour du projet de PCAET :

Observations	Prise en compte
Parties manquantes dans la stratégie - livraison d'EnR&R par les RC - productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires - évolution coordonnée des réseaux énergétiques	Partielle
Ajouter un dispositif de suivi et d'évaluation	Oui
Evaluer le coût de l'action et celui de l'inaction	Partielle
Objectifs de réduction plus forts des émissions de GES du transport et des bâtiments	Oui

Actualiser les données énergétiques du diagnostic	Oui
Analyse sectorielle de la consommation des secteurs résidentiel, du transport et de l'industrie + pistes de réduction spécifiques	Partielle
Stratégie de réduction des consommations des bâtiments de RMCom type SDIE	Oui
Compléter les actions du secteur agricole pour atteindre les objectifs fixés	Oui
Intégrer des actions en faveur de la réduction des émissions de GES des élevages lors des transmissions d'exploitation	Partielle
Préciser les pistes d'augmentation de la séquestration carbone et du potentiel	Oui
Détailler les impacts liés au changement climatique et ajouter une cartographie des vulnérabilités	Partielle
Elaboration d'un schéma directeur des énergies	Oui
Territorialisation des haies et reboisement adapté au changement climatique	Oui
Polluants atmosphériques - diagnostic spécifique - ajout d'objectifs antérieurs à 2050 - comparaison des émissions de polluants atmosphériques avec les objectifs nationaux - impacts sanitaires et environnementaux	Oui
Modalités de gouvernance, moyens humains, communication vis-à-vis des citoyens	Partielle
Mise en place d'un comité de suivi du PCAET	Oui
Calendrier de réalisation des actions	Oui
Reprendre les degrés d'impact des actions	Oui
Document de synthèse pour vérifier l'adéquation entre les objectifs et le plan d'action	Oui

Le diagnostic, la stratégie du projet de PCAET et le plan d'action correspondant ont ainsi été revus et augmentés, et intègrent de nouveaux éléments.

Le diagnostic comprend notamment des données énergétiques et climatiques plus récentes, une évaluation et une cartographie des stocks de carbone, une évaluation plus précise de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

La stratégie revue réaffirme l'ambition de faire de Roi Morvan Communauté un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, tout en augmentant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ceux de séquestration de CO₂. De fait, Roi Morvan Communauté deviendra ainsi un territoire dont la séquestration de carbone sera supérieure aux émissions de gaz à effet de serre.

Le plan d'action intègre désormais 30 fiches actions réparties en 5 axes :

1. Organiser, planifier et financer les transitions

Fiche action 1. Fonder un portage politique et déployer des ressources humaines à même de conduire une politique des transitions ambitieuse

Fiche action 2. Mettre en place un suivi partagée du Plan Climat et des actions de transition avec l'ensemble des partenaires

Fiche action 3. Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat air énergie et lutter contre l'artificialisation des sols

Fiche action 4. Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Fiche action 5. Organiser les mobilités sur le territoire

Fiche action 6. Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Fiche action 7. Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire

Fiche action 8. Elaborer une stratégie de gestion du patrimoine exemplaire

Fiche action 9. Financer les politiques de transitions

2. Impliquer les acteurs du territoire et diffuser une culture commune des transitions

Fiche action 10. Former et mobiliser les élus et les services aux transitions

Fiche action 11. Développer des actions et des outils de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et diffuser les bonnes pratiques

Fiche action 12. Favoriser l'implication des habitants et des citoyens

Fiche action 13. Favoriser l'implication des acteurs économiques

3. Accompagner les différents publics et les acteurs socio-économiques

Fiche action 14. Accompagner les communes

Fiche action 15. Travailler conjointement avec l'ALECOB, les acteurs de l'habitat, et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier dans la lutte contre la précarité énergétique et le mal logement

Fiche action 16. Proposer et promouvoir des offres de mobilité et des infrastructures de qualité et attractives sur le territoire

Fiche action 17. Accompagner les professionnels, les acteurs socioéconomiques et les habitants dans le déploiement de solutions de compostage et de prévention des déchets

Fiche action 18. Soutenir et accompagner une agriculture plus durable

Fiche action 19. Accompagner les acteurs économiques

4. Protéger les populations et les milieux naturels

Fiche action 20. Valoriser les impacts positifs apportés au territoire par les espaces naturels et de biodiversité pour mieux les protéger

Fiche action 21. Déployer et animer les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques et les programmes Breizh Bocage sur l'ensemble du territoire

Fiche action 22. Engager un programme multithématique sur les milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant Elle-Isole-Laïta 2025-2030 et du Scorff

Fiche action 23. Limiter les impacts des usages de l'eau et tendre vers une gestion durable et efficace du petit cycle de l'eau

Fiche Action 24. Construire une feuille de route territoriale d'adaptation au Changement Climatique

5. (Re)localiser la production en fonction des besoins du territoire

Fiche action 25. Engager un travail sur l'alimentation et l'approvisionnement local

Fiche action 26. Développer une filière bois locale permettant un stockage de carbone plus important

Fiche action 27. Développer la chaleur renouvelable et de récupération

Fiche action 28. Développer des installations de production d'énergie renouvelable électrique répondant aux besoins du territoire

Fiche action 29. Favoriser le développement de la production de gaz renouvelable



Fiche action 30. Favoriser les externalités positives des projets d'énergie renouvelable

Le Conseil Communautaire de Roi Morvan Communauté a approuvé le 13 octobre 2022 (Délibération n°2/13.10.22) son engagement avec le PETR du Pays COB dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » via un Contrat d'Objectifs Territorial de Transition signé avec l'ADEME. Cette démarche volontariste a pour objectif d'impulser et de faciliter la mise en cohérence d'actions de transition écologique. Le COT est ainsi un outil visant à définir un cadre en matière de transition écologique qui permet de mobiliser des financements et partenariats techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions défini.

La démarche COT a de fait été intégrée dans le processus de mise à jour du plan d'action du PCAET. Cette mise à jour a donc bénéficié de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du COT, notamment la réalisation de 4 ateliers :

- Atelier n°1 – Exemplarité des collectivités : gouvernance, finances, achats responsables, gestion du patrimoine communautaire
- Atelier n°2 – Alimentation et agriculture, petit cycle de l'eau, gestion des risques liés aux changements climatiques
- Atelier n°3 – Mobilité, habitat-urbanisme et énergies
- Atelier n°4 – Prévention des déchets, économie circulaire / Biodiversité et grand cycle de l'eau

Suite à l'état des lieux initial, des objectifs ont été définis pour la fin du contrat (novembre 2026). L'atteinte de ces objectifs de progression conditionnera l'obtention des financements (175 000 € à partager entre les 5 intercommunalités du Pays COB). La réalisation de ce plan d'action ne conditionne donc pas l'obtention des financements ou l'obtention du label.

			
État des lieux 2023*	Objectifs 2026*	État des lieux 2023*	Objectifs 2026*
20%	31%	25%	36%
<i>*Taux de réalisation des actions du référentiels climat air énergie et économie circulaire</i>			

Le plan d'actions doit être déposé par le Pays COB sur la plateforme en ligne de l'ADEME « territoire en transition » pour le 1^{er} juin 2024. Le Pays accompagnera ensuite les EPCI dans la mise en œuvre et l'animation de ce COT.

- Vu la loi n°2015-992 relative à la TECV (transition énergétique pour la croissance verte)
- Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;
- Vu l'article 2229-26 du code de l'environnement précisant l'obligation de mise en place d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants ;
- Vu les articles L.123-19 et R.122-17 du Code de l'environnement ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°12/07.04.22 du 7 avril 2022
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2/13.10.22
- Vu l'exposé de la vice-présidente en charge du développement durable, des travaux et de l'habitat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) tel que présenté en annexe ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240530-N3_300524-DE

- de faire du plan d'action du PCAET le plan d'action du COT ;
- d'autoriser Madame la Présidente à engager la participation du public par voie électronique pour le projet de PCAET.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL